

Une tarification différenciée pour la rentrée 2026 A l'institut St Thomas de Villeneuve

Le 17 mai 2023, l'Etat est l'Enseignement catholique ont conclu un protocole d'accord décrivant une trajectoire et un plan d'action partagés, en vue de renforcer la mixité sociale de nos établissements, tout en garantissant la liberté de choix des familles via des conditions équitables pour tous les élèves.

La mise en place d'une tarification différenciée

dans notre établissement s'inscrit pleinement dans l'esprit éducatif et humaniste porté par les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. Elle repose sur une conviction simple : permettre à chaque famille de participer à la vie de l'établissement selon ses possibilités, dans une démarche libre, responsable et solidaire, afin que l'accueil de tous demeure une réalité concrète et que chacun se sache accueilli, reconnu et accompagné dans sa singularité avec exigence, bienveillance et espérance.

Un esprit solidaire

Cette approche s'appuie sur une confiance accordée aux familles et sur le sens de la communauté et non sur des mécanismes strictement administratifs. Elle traduit une volonté de placer la gestion financière au service du projet éducatif.

A quoi servent les contributions ?

Elles participent à construire un environnement éducatif attentif au bien-être, à l'écoute et à l'épanouissement de chacun par des investissements, des mises en œuvre, des recrutements ou des aménagements.

Un nouveau dortoir pour les PS/ MS



Des classes flexibles en CE2



Mise en place du tri Sélectif



Une salle de réunion pour le personnel



En 2025-2026

Changement du mobilier de cantine en PS/ MS



Isolation des combles perdus dans Ste Cécile



A la cantine, du mobilier neuf dans un espace rénové pour les GS et CP



De nouvelles chaises pour le collège, en 6-ème





Une vie scolaire au service des élèves et de leurs besoins



Création d'un accès PMR et entretien des gardes corps



Des outils au service de la pédagogie en CM1



Notre chapelle rénovée



Elle se transforme en salle multi-activités

4 tarifs seront proposés :

Le tarif 1 est réservé aux familles qui éprouvent des difficultés financières (sur accord de la direction le tarif est mis en vigueur, un dossier étant à constituer).

Le tarif 2 correspond à la prise en charge du coût réel d'un élève.

Les tarifs 3 et 4 englobent la contribution, permettent d'assurer les travaux d'amélioration des conditions de vie et la sécurisation du site, permettent également le financement des constructions à venir dont vos enfants bénéficieront.

Une répartition raisonnée entre les 4 tarifs est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement. Nous faisons appel à l'esprit solidaire de St Thomas pour continuer de rechercher l'équilibre.

Nous pensons collectivement des accueils de qualité :
 Une amélioration et un entretien des bâtiments,
 Une adaptation des structures aux besoins des enfants et des jeunes,
 Un développement d'un accompagnement plus personnalisé,
 Un accompagnement des projets éducatifs
 Une attention portée à chaque élève dans son parcours humain, scolaire et spirituel.

Contribution familiale	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Valeurs indicatives du revenu fiscal de référence	Jusqu' à 25 000€	De 25 001€ à 73 000€	De 73 001€ à 99 000€	Plus de 99 001€
Ecole	900€	1 497€	1 617€	1 778€
Collège	950€	1 677€	1 811€	1 992€